

4.1 Durée et organisation du temps de travail

En 2021, la **durée habituelle hebdomadaire** du travail des salariés à temps complet est de 38,8 heures ► **figure 1**. Alors qu'elle était stable depuis 2014, elle augmente légèrement (9 minutes) par rapport à 2020. La durée effectivement travaillée au cours d'une année tient compte, en outre, de facteurs individuels (heures supplémentaires, jours de congé, congés maladie, etc.) ou collectifs (jours fériés, chômage partiel, etc.), qui contribuent à ses variations. En 2021, la **durée annuelle effective** de travail des salariés à temps complet est de 1 638 heures en moyenne : après une forte baisse en 2020, due aux mesures prises pour faire face à la crise sanitaire (recours massif au chômage partiel en particulier), elle s'est redressée sans retrouver son niveau d'avant-crise (- 26 heures par rapport à 2019, soit - 2 %), notamment car les absences dues au chômage partiel ou aux congés maladies ont perduré.

Les cadres à temps complet déclarent, en moyenne, les durées les plus longues, tant annuelle (1 786 heures effectives en 2021) qu'hebdomadaire (42,1 heures habituelles) et quotidienne (8,4 heures habituelles, contre 7,9 heures pour l'ensemble des salariés à temps complet) ► **figure 2**. Les durées annuelles effectives de travail des employés et des ouvriers sont nettement plus faibles (respectivement 1 571 heures et 1 611 heures) et restent les plus en deçà de leurs niveaux d'avant-crise (- 29 et - 30 heures).

Les femmes salariées à temps complet travaillent en moyenne 1 574 heures par an, soit moins que les hommes (1 690 heures). L'écart résulte en partie de ce que leurs métiers ou leurs secteurs

d'activité diffèrent. Par ailleurs, la durée du travail est liée à la situation familiale : entre 25 et 49 ans, les femmes vivant seules travaillent nettement plus que celles vivant en couple avec enfants (125 heures de plus en moyenne) ► **figure 3**, quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle. Pour les hommes, l'écart est nettement moindre (34 heures). Il est même inversé parmi les employés.

Les indépendants déclarent des durées de travail plus élevées que les salariés avec, en moyenne en 2021, 1 940 heures effectives. Ils restent cependant plus affectés par la crise sanitaire (- 172 heures par rapport à 2019, soit - 8 %).

Certains salariés, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel, sont soumis à des **horaires de travail atypiques**. Le travail le samedi est la modalité la plus fréquente : 36 % des salariés travaillent le samedi au moins une fois sur une période d'observation de quatre semaines ► **figure 4**. Suivent le travail le soir (25 %) et le dimanche (20 %). Les horaires atypiques concernent principalement les professions qui assurent la continuité de la vie sociale, mais aussi celles qui assurent la permanence des services de soins et la sécurité des personnes. Après une hausse en 2020, le travail à domicile (lorsqu'il n'est pas le lieu de travail habituel), reste souvent pratiqué par les salariés (26 %), notamment par la majorité des cadres (67 %) et dans une moindre mesure par les professions intermédiaires (33 %).

Les indépendants déclarent plus souvent des horaires atypiques que les salariés, ils travaillent davantage le soir, le week-end et au domicile. ●

► Avertissement

En 2021, l'enquête Emploi a fait l'objet d'une refonte importante. Un travail de rétropolation a rendu comparables les chiffres de 2021 à ceux des années précédentes dans cette fiche, mais pas à ceux des éditions précédentes. Voir aussi *Sources*.

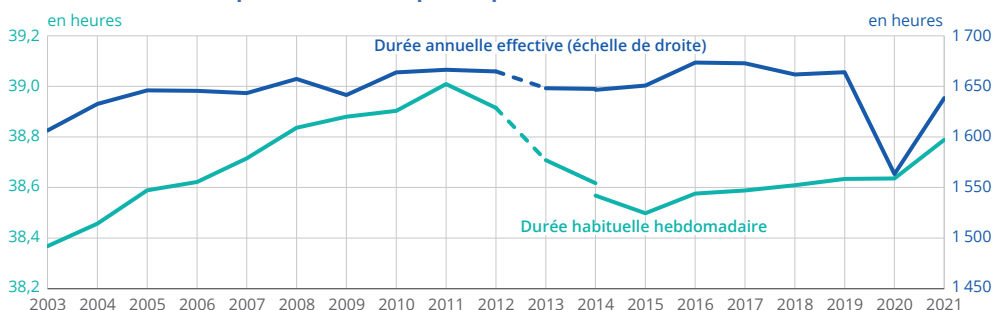
► Définitions

Durée habituelle hebdomadaire, durée annuelle effective, horaires atypiques : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Organisation et durée du travail pendant la crise sanitaire : de fortes différences sectorielles », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2022.
- « Le travail en horaires atypiques : quels salariés pour quelle organisation du temps de travail ? », *Dares Analyses* n° 030, juin 2019.

► 1. Durée du travail par salarié à temps complet de 2003 à 2021



Note : les évolutions entre 2012 et 2013 peuvent être en partie imputables à un changement dans le questionnaire de l'enquête.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2014 et France hors Mayotte à partir de 2014, ensemble des salariés à temps complet, âgés de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

► 2. Durées travaillées en 2021

	Salariés à temps complet						Ensemble	Salariés à temps partiel	Non-salariés
	Femmes	Hommes	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers			
Durée annuelle effective (en heures)	1 574	1 690	1 786	1 592	1 571	1 611	1 638	938	1 940
écart 2019/2021	- 22	- 27	- 24	- 19	- 29	- 30	- 26	- 43	- 172
Durée habituelle hebdomadaire (en heures)	38,1	39,3	42,1	38,1	37,4	37,5	38,8	23,4	42,5
Durée moyenne d'une journée de travail (en heures)	7,9	7,8	8,4	7,8	7,7	7,6	7,9	5,8	8,0
Nombre moyen de jours travaillés dans l'année	205	215	214	206	208	214	210	166	241
écart 2019/2021	- 1	- 1	2	- 2	- 1	- 3	- 2	nd	- 6

nd : non disponible. **1** Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France hors Mayotte, personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 et 2021.

► 3. Durée annuelle effective du travail des salariés de 25 à 49 ans à temps complet en 2021 par catégorie socioprofessionnelle

	Femmes			Hommes		
	Vivant seules	En couple avec enfants	Ensemble ¹	Vivant seuls	En couple avec enfants	Ensemble ¹
Cadres ²	1 763	1 637	1 684	1 870	1 861	1 868
Professions intermédiaires	1 600	1 469	1 525	1 719	1 646	1 669
Employés	1 597	1 486	1 518	1 628	1 644	1 645
Ouvriers	1 587	1 504	1 526	1 674	1 627	1 638
Ensemble	1 644	1 519	1 561	1 731	1 697	1 709

1 Calculée sur l'ensemble des situations familiales. **2** Y compris chefs d'entreprises salariés.

Champ : France hors Mayotte, salariés à temps complet, âgés de 25 à 49 ans, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi 2021.

► 4. Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2021

	A travaillé au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête...				Au domicile s'il n'est pas le lieu de travail habituel	Horaires habituels alternés (2 x 8, 3 x 8, équipe, etc.)	Horaires habituels variables d'une semaine sur l'autre
	Le soir (20h-00h)	La nuit (00h-5h)	Le samedi	Le dimanche			
Cadres ¹	37	8	32	20	67	1	22
Professions intermédiaires	26	10	34	20	33	6	21
Employés	19	8	45	27	10	6	24
Ouvriers	21	15	28	12	1	14	17
Temps complet	27	11	36	20	28	7	20
Temps partiel	17	5	35	19	17	3	25
Ensemble des salariés	25	10	36	20	26	7	21
Ensemble des non-salariés	45	11	71	41	48	nd	nd

nd : non disponible. **1** Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France hors Mayotte, personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi 2021.